

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Sandi Lynn Scott		Date d'inspection Le 15 avril 2026	
Nom de l'établissement Jeune esprit épanouis		Numéro de permis 2025064	
Adresse 3 chemin Drisdelle Settlement Lagacéville NB E9G 2N3		Numéro de téléphone (506) 252-0852	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 30	Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

La visite de l'établissement a été effectuée en après-midi dans le cadre d'une inspection de surveillance. Au moment de la visite, le service de garderie n'était pas en opération en raison d'un manque de fréquentation. Le service ayant débuté à la fin du mois de janvier, les enfants ont dû se tourner vers d'autres solutions pour l'année scolaire en cours. Un suivi mensuel est effectué par courriel afin de vérifier l'évolution de la situation et de déterminer si l'exploitante nécessite du soutien.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 15 avril 2026

Date

original signé par
Service de garderie fermé

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 avril 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"